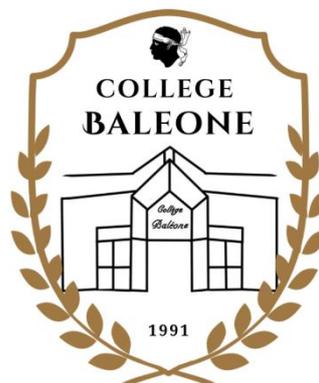




**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COLLEGE DE BALEONE

BP 5413

20504 AJACCIO CEDEX 5

Tél : 04 95 25 86 36 – Courriel direction : ce.6200191n@ac-corse.fr

Courriel intendance : ce.i6200191n@ac-corse.fr

VOYAGE SCOLAIRE A FIGUERES ET BARCELONE

Du dimanche 21 avril au samedi 27 avril

Détail du besoin

Professeur organisateur : [Mmes Giannoni Elisabeth et Mme Moretti Emmanuelle](#)

Destination : [Figueres et Barcelone](#) (ville, région, pays) Espagne

Date précise de départ et plage horaire voulue : [Dimanche 21 avril départ en bateau le soir.](#)

Date précise de retour et plage horaire voulue : [Samedi 27 avril arrivée en bateau le matin](#)

Lieu impératif de départ et de retour : [AJACCIO](#)

Nombre d'élèves : [37](#)

Nombre d'accompagnateurs : [4](#)

Mode de transport : [Traversées AJACCIO-TOULON et TOULON-AJACCIO en Bateau](#)

[Déplacements en autocar \(Toulon-Barcelone et Barcelone-Toulon, puis déplacements sur Barcelone dans la semaine\).](#) Le car récupère les voyageurs à leur arrivée à Toulon le 22/04 matin.

..... Option pour les transferts collège/aéroport/gare : car de tourisme avec ceintures de sécurité obligatoires incluant le péage, les frais divers (stationnement, repas, hébergement, carburant, kilométrage)

OUI Option pour les déplacements sur place : car de tourisme avec ceintures de sécurité obligatoires incluant le péage, les frais divers (stationnement, repas, hébergement, carburant, kilométrage)

Mode d'hébergement (préciser le nombre d'élèves maxi et accompagnateurs par chambre) :

Auberge de jeunesse

Pour les élèves (17 filles et 20 garçons) de préférence :

Pour les garçons une chambre de 4, deux chambres de 5 et une chambre de 6,

Pour les filles deux chambres de 5 et une chambre de 7

Pour les accompagnateurs 1 par chambre (près des chambres des élèves bien entendu)

Lieu d'hébergement (lieu exact ou dans un rayon de 2 Kilomètres) : **GENERATOR, C/ de Còrsega, 373, Gràcia, 08037 Barcelona, Espagne**

Repas : du soir du 21 avril 2024 au soir du 26 avril 2024

Programme pédagogique (indiquer pour chaque jour ou en indiquant seulement des activités sans ordre particulier) :

* Lundi 22 avril : midi arrêt déjeuner sur la Costa Brava, dîner à l'auberge de jeunesse.

* mardi 23 avril : Visite Sagrada Familia et parc Guell, déjeuner pique-nique, après midi visite Casa batllo, dîner à l'auberge de jeunesse

* Mercredi 24 avril : Visite FC Barcelona, déjeuner pique-nique, après midi visite Poble Espanyol, dîner à l'auberge de jeunesse

* Jeudi 24 avril : Visite Cathédrale de Barcelona, découverte des Ramblas, la Boqueria et quartier gothique, déjeuner pique-nique, après midi visite de l'aquarium et temps libre shopping au MAREMAGNUM, dîner à l'auberge de jeunesse

*Vendredi 26 avril : Visite musée Picasso, déjeuner pique-nique sur le trajet retour, Après midi visite du musée Dali à Figueras, dîner sur le bateau retour.

Prévoir la fourniture des pique-niques (confection par l'auberge de jeunesse si possible).

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Durée de validité de l'offre : Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à l'accomplissement du séjour.

Examen des candidatures et des offres : 2 critères seront examinés pour noter les offres :

- le prix : 70 %
- la qualité de la prestation proposée : 30 %

Le programme doit être respecté.

Modalités d'attribution du marché :

- Toute offre incomplète ou candidature incomplète pourra être rejetée.

- L'offre la mieux classée est retenue.

- La personne chargée du suivi du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Le candidat doit fournir :

- Ce document complet daté, tamponné et signé.
- L'acte d'engagement joint.
- Une attestation sur l'honneur du respect des obligations fiscales et sociales, de la possession des agréments du Ministère du Tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire.
- Tous les documents permettant d'apprécier et d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, notamment les références du candidat dans le secteur. L'offre sera présentée sous la forme d'un devis établi en un original, accompagné de la description des services associés.

L'offre indiquera expressément et explicitement :

- Le prix exprimé en euros HT et TTC
- Le nombre de participants
- Les dates précises du séjour
- L'assurance annulation : individuelle et collective, incluant annulation pour raison sanitaire et vigipirate

L'offre permettra de déterminer le coût par participant : inclure impérativement les accompagnateurs.

L'offre indiquera clairement les frais et conditions d'annulation, individuelle et collective. L'offre sera « tout compris » : transports en avion/ferry et autocar, péages, parking, repas et nuitées des chauffeurs, hébergement, entrées/réservations de toutes les visites, rémunération des guides,...

Litiges :

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur et de la personne responsable du suivi de l'exécution du marché préalablement à la mise en oeuvre d'une procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, l'ensemble des dispositions de ce document s'appliquent.

Le présent document est établi en un exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

De plus, les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l'offre de prix, sur le « contrat », sur les factures du prestataire ou tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document. Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal administratif statuera.

Modalités de paiement de la prestation par l'établissement contractant :

Les prix proposés pour ce MAPA seront fermes et définitifs. Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à l'accomplissement du séjour. Le paiement s'effectue selon les règles de comptabilité publique.

Les factures porteront les mentions légales : nom, adresse, numéro SIRET du prestataire, IBAN et BIC du compte bancaire ou postal.

Modalités de règlement : possibilité de versements d'acomptes (70 % du montant total). Le solde interviendra après service fait sur présentation de la facture TTC selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai maximum de paiement sur lequel l'acheteur s'engage est de 30 jours à réception de la facture. En cas de dépassement de ce délai contractuel, les intérêts moratoires sont de droit.

A, le

Signature du candidat :